

## Contrat d'Hypnothérapie et Sevrage Tabagique

---

Entre les soussignés :

- M....., domicilié au ..... appelé ci-après, le/la client(e) Et HypnoseDax.Com, Christophe Daroux, appelé ci-après l'hypnothérapeute, est convenu le présent contrat d'hypnothérapie.

### Objet du présent contrat

---

Par le présent contrat, il est prévu l'organisation d'un accompagnement individuel afin de permettre à M.....de se libérer de la cigarette.

### Méthodologie

---

#### *- Entretiens de face à face*

L'accompagnement d'hypnothérapie et sevrage tabagique s'effectue au cours de séances de face à face, continus par des travaux à effectuer par le/la client(e). Les outils utilisés sont ceux de l'**Approche Cognitivo-Comportementale**, la **Psychologie Energétique (FasterEFT)**, de la **PNL**, de l'**Hypnose**, et de la **Communication Ericksonienne**.

#### *- Le contenu de la séance*

La séance fait l'objet d'une préparation précise en fonction de l'objectif du client. L'objectif a été défini à l'issue des échanges téléphoniques et par courrier électronique, contractualisés entre le client et l'hypnothérapeute à ce moment-là, pour garantir une efficacité maximale dans l'atteinte des résultats.

« L'hypnothérapeute, par un travail d'écoute, de reformulation, de confrontation, de suggestions... accompagne son/sa client(e) dans la réalisation de son objectif, qu'il soit personnel et/ou professionnel. Il fait également appel à des outils et des techniques afin d'apporter à son client un éclairage complémentaire sur lui-même et / ou son environnement. »

L'hypnothérapeute prendra garde au fait que le/la client(e) risque de préférer le flou de son positionnement actuel à une vraie prise de responsabilité.

---

# Modalités

---

Nous veillerons à la bonne articulation d'un « parcours sur mesure » intégrant les différents facteurs de l'environnement, les résultats de l'entretien de départ ainsi que les renseignements fournis par le formulaire d'inscription.

Suite à l'analyse des éléments fournis par M..... lors de l'entretien initial, nous proposons **4 séances d'1h-1h30** pour réaliser le travail prévu.

Le calendrier est établi en direct « client(e)-hypnothérapeute » selon la fréquence qui semble la plus adaptée.

## CONDITIONS D'INTERVENTION

---

### *CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITÉS DE PAIEMENT*

La rémunération de la prestation d'hypnothérapie et sevrage tabagique est fixée à **90 € la séance d'environ 1h-1h30 soit 4 séances d'1h-1h30 et donc 360 € au total.** **Un chèque de caution de 90 € est demandé à la fin de la séance initiale, et en cas de séance suivante annulée, mais non décommandée 48h avant, ni reportée, sera encaissé.** Les règlements se font par **carte de crédit** (système Paypal) **par chèque ou par espèces.**

### *RESPONSABILITÉ*

**Le/la client(e) est responsable de son travail** et de toutes ses conséquences sur lui/elle-même. Le contrat est un contrat de moyens et non pas un contrat de résultat. Ces moyens sont le temps et la compétence de l'hypnothérapeute.

### *CONDITIONS DE RÉSILIATION*

La personne accompagnée ou l'hypnothérapeute peuvent, sans avoir à en justifier, interrompre le travail en cours. Cette décision implique de **prévenir chaque partie 48h** à l'avance par email, texto, message vocal ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi)

## Lieu

---

Les séances d'hypnothérapie se dérouleront au 2 rue des Faures 40100 Dax

## Règles

---

- **Règle d'implication** : la personne accompagnée s'implique dans le processus d'hypnothérapie.
- **Règle de ponctualité** : si la personne accompagnée arrive en retard, la séance se terminera à l'heure précédemment convenue.
- **Règle d'assiduité** : toute séance annulée mais non décommandée ni reportée 48h avant, est due. (voir ci-dessus)

## Déontologie

---

Christophe Daroux s'engage à respecter la déontologie de mise en accompagnement d'hypnothérapie et notamment les éléments suivants :

**- Confidentialité**

L'hypnothérapeute s'astreint au secret professionnel. Les entretiens seront confidentiels pour tout ce qui concerne le client et ne donneront lieu à aucun compte rendu formalisé.

**- Respect de la personne**

Conscient de sa position, l'hypnothérapeute s'interdit d'exercer tout abus d'influence. L'hypnothérapeute prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement professionnel et personnel de son/sa client(e), incluant le recours, si besoin est, à un confrère.

L'hypnothérapeute est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation qu'il accompagne.

L'hypnothérapie s'exerce dans la synthèse des intérêts du/de la client(e) et de son organisation. L'hypnothérapeute adapte son intervention dans le respect des étapes de développement de son/sa client(e).

En cas de nécessité d'annuler une séance, l'hypnothérapeute s'engage à la reporter à une date ultérieure.

**- Limite de l'intervention**

Le hypnothérapeute informe le/la client(e) lorsque les problèmes soulevés par l'intervention sortent du champ de ses compétences et lui recommandent, le cas échéant, le recours à d'autres professionnels

**- Responsabilité des décisions du / de la Client(e)**

Le/la client(e) est responsable de ses décisions opérationnelles.

# Clause de « Confiance et Engagement »

Je soussigné(e), ....., dans le cadre du programme de hypnothérapie et sevrage tabagique de Christophe Daroux s'engage à :

- Suivre tout ce qui est indiqué dans ce programme et à faire tout ce qu'il est important de faire pour me libérer de la cigarette.
- Contrer toute pensée négative par une pensée positive
- Me débarrasser de toutes mes cigarettes et de tous les cendriers
- **NE PLUS JAMAIS prendre ne serait-ce qu'une seule petite bouffée de cigarette** une fois que je me suis libéré de la cigarette.
- Suivre tous les conseils, trucs et astuces données par le hypnothérapeute, qu'ils soient par le biais de document numérique ou autre
- Être vigilant et à **faire attention à TOUTES les situations, personnes et pensées** qui pourraient essayer de me piéger et de me faire fumer « juste une cigarette ».
- Contrôler ma consommation d'alcool pendant 21 jours après la séance d'hypnose.
- Respirer profondément plusieurs fois de suite quand je ressens du stress.
- **Écouter et suivre les exercices d'Hypno-Relaxation pendant 21 jours après la séance d'hypnose**
- **Utiliser le processus de gestion du stress et des émotions de la Psychologie Énergétique (FasterEFT) à chaque fois et aussi souvent que nécessaire pour rester dans une dynamique constructive et positive en tant que non-fumeur pendant le programme de sevrage tabagique et après la dernière séance d'hypnose**
- Ne pas juste « essayer » mais m'investir à 100% dans ma démarche, à utiliser mon désir profond de me libérer de cet esclavage qu'est la cigarette, et à donner le meilleur de moi-même pour me libérer du tabac.

Moi,....., **JE M'ENGAGE à tout cela car je veux sincèrement me libérer de la cigarette et du tabac, pour devenir non-fumeur/non-fumeuse, une fois pour toute.**

Fait à :

Le :

Signature Client(e)  
mention « Lu et Approuvé »)

Signature hypnothérapeute :(précédée de la



**SYNDICAT NATIONAL DES HYPNOTHÉRAPEUTES**

Christophe Daroux, Hypnothérapeute – Coach – Relaxologue - Siret n°515 256 485 00043– Code APE 8690F  
2rue des Faures 40100 DAX - 06-15-59-15-36 christophe.daroux@hypnosedax.com - www.hypnosedax.com